

<https://www.pressegauche.org/Consultations-sur-les-taxes-scolaires-L-education-avant-les-baisses-de-taxes-37785>



Consultations sur les taxes scolaires | L'éducation avant les baisses de taxes !

- Politique québécoise - Éducation -



Date de mise en ligne : mardi 12 février 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

« La CSQ a applaudi la volonté clairement manifestée par le premier ministre dans son discours inaugural de faire de l'éducation LA priorité de son gouvernement. Malheureusement, l'empressement du gouvernement à revoir la taxe scolaire nous fait craindre que sa priorité réelle soit plutôt d'alléger le fardeau fiscal de quelques familles québécoises et des entreprises, et cela, au détriment des besoins urgents en éducation. »

La présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Sonia Ethier, a profité de son passage en commission parlementaire sur le projet de loi no 3 modifiant les taxes scolaires pour exprimer une mise en garde sérieuse au gouvernement caquiste.

Priorité au réinvestissement

« Il y a de quoi s'inquiéter quand on pense que la réforme actuelle fera perdre de 700 à 900 millions de revenus aux commissions scolaires, montant qui s'ajoute aux 600 millions dont la réforme précédente des libéraux les a également privées. Pour les travailleuses et travailleurs de l'éducation qui constatent chaque jour le manque de ressources dans leur milieu, la priorité devrait être au réinvestissement. On estime d'ailleurs à 500 millions le manque à gagner pour retrouver le niveau d'investissement de 2010 ».

La leader syndicale ajoute que bien que le gouvernement s'est engagé à compenser les pertes des commissions scolaires, « il n'en demeure pas moins que cette compensation n'apportera aucun nouveau service ou aucune ressource supplémentaire pour les établissements d'enseignement et leur personnel. Fondamentalement, ces baisses de taxes scolaires n'amélioreront donc en rien la qualité de l'éducation publique au Québec ».

Iniquité pour les locataires

À ce sujet, Sonia Ethier considère que cette volonté du gouvernement de remettre de l'argent dans les poches des ménages québécois s'appliquera de façon très inéquitable. « En effet, 39 % de la population québécoise est composée de locataires. Ces derniers paient indirectement leur part de taxe scolaire dans le coût de leur loyer. Alors que leur propriétaire aura droit à cette diminution de taxe, il est loin d'être assuré que les locataires profiteront d'une baisse de leur loyer en conséquence ». La CSQ souhaite que le gouvernement trouve une façon de corriger cette injustice.

Affaiblissement démocratique

D'autre part, la présidente constate que le projet de loi qui vise à retirer aux commissaires le pouvoir de fixer le taux de la taxe scolaire ressemble à la première étape d'un démantèlement des commissions scolaires.

« La volonté du gouvernement caquiste d'abolir les commissions scolaires pour les remplacer par un palier intermédiaire strictement administratif affaiblit la démocratie scolaire. Un tel palier est effectivement nécessaire pour assurer l'égalité des chances et la cohérence du système, mais il doit conserver une dimension politique afin que ces instances soient redevables. C'est essentiel si on veut que la population puisse orienter les décisions et les objectifs poursuivis en éducation. C'est un principe démocratique fondamental qui veut qu'une population qui paie des taxes doit pouvoir s'exprimer et être représentée », conclut Sonia Ethier.

Pour prendre connaissance des autres recommandations de la CSQ, [consulter le mémoire](#).